



*Mission Permanente d'Italie  
auprès des Organisations Internationales  
Genève*

**Quatrième Session du Conseil des Droits de l'Homme**

DISCOURS DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR VITTORIO CRAXI  
SOUS-SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES  
ETRANGÈRES  
DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

Genève, le 13 Mars 2007

Monsieur le Président,  
Madame le Haut Commissaire aux droits de l'homme,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement italien, j'ai l'honneur de prendre la parole au sein du Conseil des Droits l'Homme et de Vous faire parvenir mes félicitations pour le travail accompli pendant cette première année d'activité du Conseil. Je souhaite également, à Vous et à tous les autres membres du Bureau, le plus grand succès pour la session en cours, confiant qu'elle représentera une étape substantielle dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde entier. Naturellement, l'Italie partage entièrement le discours que la République Fédérale d'Allemagne a prononcé au nom de l'Union Européenne.

Dans le contexte générale de la réforme du système des Nations Unies, que l'Italie soutient pleinement, mon Pays a décidé de s'engager dans le Conseil des Droits de l'Homme, dans la conviction qu'il constitue un défi historique pour tous ceux qui souhaitent que la communauté internationale puisse compter sur un forum efficace et influent dans la promotion des droits de l'homme. L'Italie est déterminée à agir avec courage, à assumer à plein ses responsabilités pour contribuer à l'effort que comporte l'établissement de toute institution nouvelle, et à travailler avec ardeur, optimisme et engagement sincère.

C'est bien pour contribuer activement au succès du Conseil des Droits de l'Homme que le Gouvernement italien a décidé de présenter sa candidature pour les élections qui se tiendront en mai prochain.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,  
Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants. Dans cette perspective, l'Italie, membre de l'Union Européenne, est engagée à donner une contribution importante au débat, visant à une universalisation effective de ces droits, comme préconisé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

C'est dans cet esprit que l'Italie se propose comme un acteur éminent sincèrement ouvert aux différentes instances internationales, ainsi que comme un interlocuteur attentif et porteur d'une approche d'ouverture au dialogue, basée sur le respect mutuel parmi les sujets internationaux et sur la coopération internationale. En effet, nous sommes aussi attentifs aux reflets que le développement peut avoir sur les droits de l'homme ; l'Italie est aussi sensible à ce thème et elle est prête à travailler pour construire et renforcer la compréhension mutuelle parmi les continents et les civilisations, tout en s'appuyant sur le dialogue et sur la solidarité. La collocation géographique et la tradition de mon Pays confirment cette vocation: il suffit uniquement de prononcer l'adjectif « méditerranéen » pour que le mot évoque l'image de la mer au milieu des terres. Et l'Italie, terre au milieu de cette mer ancienne et chargée d'histoire, est et veut rester davantage un pont idéal entre cultures et époques, trait d'union parmi différentes civilisations et traditions.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,  
Il est nécessaire d'agir promptement et avec détermination face aux violations que, quotidiennement, nous remplissent les yeux et le cœur de douleur. La situation au Darfour est un de ces cas, et celui où le Conseil a prouvé sa capacité d'intervenir, même si un effort supplémentaire est nécessaire pour que le mandat du Conseil soit effectivement réalisé.

Cet exemple me permet d'attirer votre attention sur l'importance des innovations institutionnelles prévues par la résolution de l'Assemblée Générale 60/251, qui a institué le Conseil des Droits de l'Homme en mars 2006: elles constituent les instruments que le Conseil doit utiliser pour rendre son action plus complète et efficace. L'examen périodique universel en est l'exemple principal, et l'Italie voudrait à cette occasion inviter tous les états membres du Conseil des Droits de l'Homme à se soumettre, quand le moment sera venu, à ce scrutin de la façon la plus coopérative : il ne peut pas y avoir de respect des droits de l'homme sans débat ouvert et soumission volontaire à ces mêmes principes de responsabilité qu'on voudrait voir être appliqués chez autrui. Forte de cette conviction, l'Italie, en tant que candidat au Conseil des Droits de l'Homme, se soumettra volontiers à cet examen. De plus, l'Italie a, depuis longtemps, adressé une invitation permanente à tous les Rapporteurs Spéciaux (que nous considérons devraient être maintenus dans les fonctions et améliorés). Je saisis cette occasion pour adresser à tous les états membres l'invitation à faire de

même et, plus en général, a collaborer de bon gré avec tous les mécanismes et institutions des Nations Unies. Je profite de cette occasion pour faire parvenir un remerciement particulier à Madame la Haut Commissaire des Droits de l'Homme qui, avec son travail acharné, constitue un exemple pour nous tous et un appui fondamental pour tous ceux qui, comme l'Italie, partagent l'objectif de la promotion des droits de l'homme.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de son élection au Conseil des Droits de l'Homme, l'Italie a annoncé les engagements dans le domaine des droits humains qu'elle est déterminée à adopter. En effet, nous comptons renouveler nos efforts dans la promotion de la démocratie et de la légalité, dans le combat contre la torture et toute forme de discrimination. Nous allons aussi accorder priorité aux droits de l'enfant, avec une attention toute particulière pour le phénomène des enfants soldats.

L'objectif d'un moratoire universel de la peine mort, dans le cadre d'une approche fondée sur un dialogue ouvert et constructif, fait aussi partie des engagements que l'Italie a considéré opportun de prendre à cette occasion. La cause abolitionniste a récemment gagné d'importance, si l'on considère que plus de la moitié des états membres des Nations Unies a désormais aboli la peine de mort ou, tout au moins, appliqué un moratoire des exécutions, tandis que plusieurs des Pays qui maintiennent la peine de mort ont réduit le nombre des délits sanctionnés avec la peine capitale. L'ancienne Commission des Droits de l'Homme a été l'enceinte du débat autour de la question de la peine de mort, s'ayant exprimée pendant la dernière décennie sur ce sujet - dernièrement en 2005 - avec l'adoption d'une Résolution sur l'abolition de la peine capitale.

Les cas les plus récents d'application de la peine de mort en ont, en effet, montré ses aspects les plus controverses, tout en suscitant des réactions très vives dans l'opinion publique internationale; un nouveau débat est devenu nécessaire sur un thème aussi délicat, dans l'esprit de coopération et de respect mutuel qui caractérise l'approche préconisée par l'Italie, et sans que cela se traduise en une accusation à qui que ce soit. L'appel à un moratoire universel vise justement à marquer une pause de réflexion et l'ouverture, possiblement, de discussions dans tous les pays pour que le chemin vers l'abolition soit poursuivi dans le monde entier.

Nous comprenons que ces mêmes Pays conservent la peine de mort dans leurs codes pour des raisons enracinées dans leurs mœurs. Cependant, nous sommes convaincus que, quelle que soit la tradition de l'institut de la peine capitale, elle n'apporte pas de résultats en termes de dissuasion. En plus, aucun système judiciaire n'est à l'abri de l'erreur, qui devient en ce cas irréparable et irréversible. Il s'agit d'une des raisons pour lesquelles l'Italie, l'Union Européenne et d'autres Pays sensibles à cette campagne, ont présenté une « Déclaration d'Association » en faveur de l'abolition de la peine de mort et d'un moratoire universel des exécutions à la dernière session de la Troisième Commission de l'Assemblée Générale, en décembre dernier. D'autres Pays vient de se joindre au groupe originaire et forment maintenant un groupe de quatre-vingt huit Pays. Il est temps, à notre avis, de soutenir activement cette campagne en faveur d'un moratoire universel de la peine de mort, à adopter le plus tôt possible au sein de l'Assemblée Générale.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

S'il est vrai que tous les êtres humains ont les mêmes droits inaliénables, de même on ne peut pas se cacher que les souffrances et les violations subies par les groupes les plus vulnérables nous sont, si possible, encore plus intolérables.

La pensée va immédiatement aux enfants et surtout aux enfants soldats, victimes d'actes infâmes qui doivent disparaître de notre planète. L'Italie est depuis des années engagée dans la lutte contre ce phénomène atroce, soit à travers l'action politique, soit à travers l'aide financière à des Institutions telles que la Banque Mondiale, l'UNICEF, l'Organisation Mondiale des Migrations ou directement par la coopération bilatérale, grâce à la réalisation de programmes et de projets visés à contraster cet odieux phénomène.

De même, l'Italie est très active dans la protection des droits des femmes, qui sont parfois les véritables victimes de violations souvent inexprimées. La tâche pour les aider est donc beaucoup plus complexe et c'est pourquoi l'Italie destine des financements à tout un nombre d'organisations et d'agences comme l'UNDP, l'UNICEF, le Fond des Nations Unies pour l'Avancement des Populations, l'UNIFEM et l'Organisation Mondiale de la Santé. En particulier, et en ce qui concerne l'égalité de genre, l'Italie est active sur des

programmes de coopération décentralisée, visée à favoriser des interventions à niveau local pour l'empowerment des femmes selon les directrices émises par les agences des Nations Unies, dans le cadre des objectifs du Millénaire.

Et maintenant, laissez-moi souligner un résultat extrêmement positif qui s'inscrit dans ce cadre de protection des droits des plus vulnérables: dans deux semaines l'Assemblée Générale des Nations Unies se réunira pour l'ouverture aux signatures de la Convention des Nations Unies pour la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées. L'Italie, avec ses partenaires de l'Union Européenne, a consacré des efforts diplomatiques et politiques considérables pour atteindre ce résultat historique. Je voudrais à ce propos rappeler le rôle substantiel joué pendant les négociations par les ONGs du secteur qui, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, ont participé au processus de rédaction de la Convention. L'Italie est fière d'annoncer qu'elle figurera parmi les premiers signataires.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais conclure, en rappelant le dévouement et le sacrifice quotidien de tous ces individus et les ONGs qui, dans les conditions les plus difficiles, luttent pour la liberté et pour les droits humains partout dans le monde. C'est à ces hommes et à ces femmes qui va aujourd'hui ma pensée, car c'est pour leur exemple d'abnégation que nous avons le devoir moral de continuer notre travail dans cette enceinte, pour qu'elle soit de plus en plus efficace et influente. Dans cet esprit et avec l'enthousiasme de la conscience de travailler pour l'avenir de paix et de prospérité de l'humanité entière, je Vous souhaite une bonne continuation de Vos travaux et je Vous assure que l'Italie sera à votre côté dans cette tâche historique à laquelle tous devons contribuer.

Merci Monsieur le Président.